UFIPA UNION DE LA FILIÈRE PAPETIÈRE

PROCES-VERBAL
DE LA DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
UFIPA

Du 11 Juin 2015 à 08h30 à Monaco

Conformément aux Statuts, le quorum étant atteint, l'Assemblée pouvant ainsi valablement délibérer, est déclarée régulièrement constituée.

Monsieur le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

1°) Un avis de convocation.

2°) La feuille de présence à l'Assemblée à laquelle sont annexés les pouvoirs des Actionnaires représentés par des mandataires.

3°) Le texte des résolutions.

Nicolas POTIER ouvre la séance à 08h30.

ORDRE DU JOUR

1° - Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 juin 2014 à Cannes.

2° Rapport d'activité :

Nous avons enregistré :
- Une adhésion : celle du GROUPE ATHIS
- Deux démissions : celles de HP et JALEMA

TOTAL ADHERENTS :
A ce jour, nous avons 67 entreprises adhérentes.

Le Comité Directeur s'est réuni 4 fois depuis le dernier congrès.

Réalisations depuis le dernier congrès :

- Création et démarrage d'activité de SOFEA (Sustainable Office European Association).
- Transfert à SOFEA de la coordination technique du Projet de la Commission Européenne (PEF Stationery Products)
- Redressement de la trésorerie
- Reprise des « petits déjeuners » thématiques

3° - Rapport financier de l'exercice 2014

Xavier COUSU, trésorier, présente le rapport financier de l'exercice 2014.

Compte de résultat

Charges locatives : 103.417€ (-2 993€)
Etudes filières : 69.800€ (+265€).
Prestations de services : 9.971€ (+456€)
Frais de congrès : 145 054€ (-4 690€)
Frais de personnel : 52 876€ (-1 915€)
Réception et déplacement : 4 090€ (+1 409€)
Charges exceptionnelles : 152 035€ (solde commission développement durable)
Frais bancaires : 349€ (-174€)

Récapitulatif des charges : 537 593€ (+144 387€)

Cotisations : 192 228€ (-12 811€)
Conventions de prestations : 66 676€ (-6 413€)
Recettes congrès : 140 245€ (-2 917€)
Publicité site internet : 150€ (-1 200€)
Produits financiers et exceptionnels : 1.984€ (-34 252€)

Récapitulatif des produits : 401 284€ (-57 593€)

Solde de gestion : -136 309€
Résultat hors charges exceptionnelles : 15.726€

RECAPITULATIF PROJET DEVELOPPEMENT DURABLE / SOFEA

1 – Dépenses projet SOFEA : 231.199€
dont Christophe Girardier EIRL : 185.352€
dont déplacements et réunions : 24.871€
dont frais d'expertise technique : 20.976€

2- Créance projet SOFEA : 150.000€

3- Dépenses projet PEF : 70.835€
dont Christophe Girardier EIRL : 40.720€
dont frais d'expertise technique : 17.607€
dont TVA & taxes : 12.508€

Charge exceptionnelle SOFEA : 81.199€

Charge exceptionnelle PEF : 70.835€

Charges projet développement durable : 152.034€

Bilan
Le total du bilan s'élève à 256.075€

4° - Budget 2015

Ressources estimées :
2015 : 408.973€

Prévisionnel charges de fonctionnement :
2015 : 341.151€

Solde de l'exercice :
2015 : 67.822€

5° - Quitus aux membres du Comité Directeur

Votre Comité Directeur vous demande à travers la 4ème Résolution quitus pour sa gestion.

6° Modification de l'Article 2 des statuts : « durée et siège social »

Le Président demande à travers la 5ème Résolution quitus pour le changement de siège social.

7° - Renouvellement partiel statutaire du Comité Directeur

Comme il est d'usage à la 6ème Résolution, il y a élection ou réélection d'un certain nombre de membres du Comité Directeur.

A l'issue de cette intervention, le Président déclare la discussion ouverte.
Aucune question n'étant posée, il est donné lecture des Résolutions.

PREMIERE RESOLUTION
Après avoir entendu la lecture du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 juin 2014 à Cannes, telle que copie en a été adressée aux Sociétaires, l'Assemblée en approuve les termes.
Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION
L'Assemblée Générale Ordinaire annuelle, après avoir entendu la lecture du rapport moral et du rapport de gestion, tels qu'arrêtés par le Comité Directeur, approuve les comptes de l'exercice 2014 UFIPA.
Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION
L'Assemblée Générale Ordinaire annuelle, après avoir entendu la lecture du budget 2015 tel qu'arrêté par le Comité Directeur, approuve le projet d'exercices 2015 UFIPA.
Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION
L'Assemblée Générale Ordinaire annuelle donne quitus de leur gestion pour l'exercice écoulé à tous les Membres du Comité Directeur.
Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION
Conformément aux dispositions de l'Article 2 des statuts, et après avoir entendu le rapport du Président, l'Assemblée Générale approuve la proposition de modification des statuts et adopte les statuts ainsi modifiés.
Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION
L'Assemblée Générale Ordinaire élit ou réélit les membres suivants au Comité Directeur :

- Madame Christel JAFFRES — BUREAU VALLEE
- Monsieur Charles NUSSE — EXACOMPTA/CLAIREFONTAINE
- Monsieur Philippe COLIN — OFFICE DEPOT
- Monsieur Hugues CHATELAIN — PILOT PEN FRANCE

Les membres de l'UFIPA sont appelés à voter à main levée.

Sur 37 personnes présentes ou représentées, nous avons 37 voix exprimées.

A l'unanimité, l'Assemblée Générale Ordinaire élit ou réélit les membres suivants au Comité Directeur :

- Madame Christel JAFFRES — BUREAU VALLEE
- Monsieur Charles NUSSE — EXACOMPTA/CLAIREFONTAINE
- Monsieur Philippe COLIN — OFFICE DEPOT
- Monsieur Hugues CHATELAIN — PILOT PEN FRANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 9h30.
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par les membres du bureau.